

Rapport annuel 2010



Mars 2011

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE	2
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
2. LES SÉANCES DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE	1
3. LES COMITÉS DE TRAVAIL	1
4. LES DOSSIERS 2010	2
4.1 Bassin versant de la rivière Saint-Charles et « Boisé Saint-Émile ».....	2
4.2 Le Comité sur la sécurité routière.....	4
4.3 Kiosque aux fêtes de la Famille de Saint-Émile	4
4.4 Plan de mobilité durable	5
4.5 Les parcs « du Grand Oasis » et « Réal Cloutier ».....	5
4.6 Le sapin de Noël	6
4.7 Les demandes d'opinion issues du conseil d'arrondissement	6
5. LES DOSSIERS QUI SONT EN ATTENTE DE SUIVI	7
5.1 Le plan de quartier (peu de suivi en 2010)	7
5.2 Plan Vert, Bleu, Blanc (PVBB).....	8
6. DIVERS	9
7. ÉTATS FINANCIERS	9
CONCLUSION.....	9

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan d'action 2009

Annexe 2 : Revue et communiqués de presse

Annexe 3 : États financiers

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà déjà quatre ans que le conseil de quartier de Saint-Émile est en fonction. Les membres du conseil d'administration sont fiers de vous présenter l'état d'avancement des différents dossiers auxquels ils ont participé. Cette année encore, les activités ont été nombreuses et variées.

Parmi les différentes activités qui ont eu lieu durant la dernière année, il y a eu :

- La soirée d'information concernant le bassin versant de la rivière Saint-Charles;
- La participation active aux Fêtes de la famille de Saint-Émile;
- La participation active au Comité de sécurité routière;
- Les demandes d'opinion concernant des projets de modifications au règlement de zonage pour notre quartier.

J'aimerais donc remercier chaleureusement tous les membres du conseil d'administration du conseil de quartier pour leur implication empressée dans notre quartier. Je les félicite pour le temps et l'énergie qu'ils ont déployés pour l'ensemble des travaux qu'ils ont réalisés en 2010.

Je ne doute pas que 2011 saura les occuper au plus au point. Encore une fois merci à toutes et à tous. J'invite personnellement tous les citoyens qui ont participé aux rencontres mises en place par le conseil de quartier de Saint-Émile à y revenir. Cela ne fait pas mal et nous aimons bien vous recevoir lors de nos rencontres publiques. Enfin, félicitations au nouveau conseil d'administration qui sera élu le 22 mars 2011.

N'oubliez pas, votre conseil de quartier est là pour vous aider mais il compte également sur votre participation pour rendre les échanges encore plus constructives et dynamiques afin d'avoir un quartier où il est plaisant de vivre.

Au plaisir

Manon Therrien,
Présidente du conseil de quartier de Saint-Émile

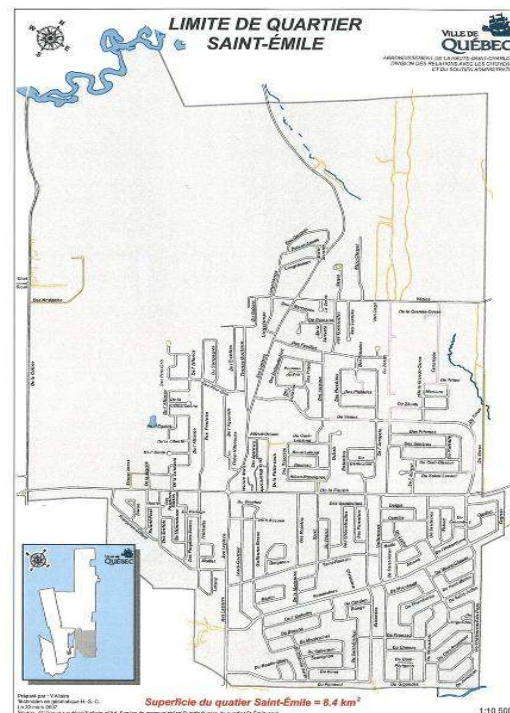
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport annuel chevauche deux cohortes électorales, soit celles de 2009-2010 et de 2010-2011. Ainsi, au cours de l'année, deux conseils administratifs composés des membres suivants se sont succédés :

CQSÉ	2009-2010	2010-2011
Président(e)	Manon Therrien	Manon Therrien
Vice-président(e)	---	
Secrétaire	Geneviève Lemieux	Geneviève Lemieux
Trésorier	Éric Paquet	Éric Paquet
Administrateur	Guy Fréchette	Guy Fréchette
Administrateur	Pierre Rioux	François Rochette
Administrateur	Lysa Dubé (cooptée)	Philippe Siegel
Administrateur	Germain Gauthier (coopté)	---
Administrateur/gens d'affaire	---	Sébastien Bilodeau

Le conseil de quartier de Saint-Émile (CQSÉ) qui existe depuis 2007 ne serait pas le même sans la participation de trois ressources-clé. Ainsi, se joignent à cette équipe le conseiller municipal du district électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile, monsieur Steeve Verret, le conseiller en consultations publiques de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, monsieur Marc Bédard ainsi que nos vaillantes secrétaires de soutien, mesdames Lucie Demers (2009-2010) et Nathalie Larose (2010-2011).

Carte des limites du quartier de Saint-Émile



2. LES SÉANCES DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE

Au cours de l'année 2010, le conseil d'administration du conseil de quartier a siégé en assemblées publiques aux dates suivantes :

Assemblées 2010			Public (pers.)
26 janvier	1 ^e assemblée	régulière	4
23 février	2 ^e assemblée	régulière	4
23 mars	3 ^e assemblée	générale annuelle	19
27 avril	3 ^e assemblée	régulière	6
25 mai	4 ^e assemblée	régulière	0
22 juin	5 ^e assemblée	régulière	0
28 septembre	6 ^e assemblée	régulière	0
octobre	---	assemblée annulée	0
23 novembre	7 ^e assemblée	régulière	---
décembre	---	assemblée annulée	---

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca) tandis que le plan d'action adopté en 2009 se trouve à l'annexe 1.

Mentionnons que les administrateurs du conseil de quartier se sont aussi réunis à quelques reprises en séances de travail, soit ensemble ou sous forme de comités de travail et ont participé à des assemblées d'autres organismes.

3. LES COMITÉS DE TRAVAIL

Au cours des années, plusieurs comités de travail ont été formés afin d'effectuer un suivi de dossiers de manière rapide et efficace. Des personnes sont aussi déléguées à des tâches particulières. Les comités de travail/délégués du conseil sont :

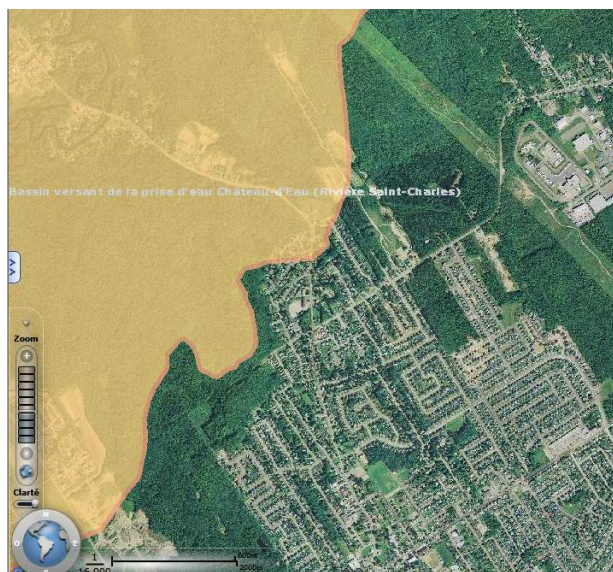
Comité	Délégués 2009-2010	Délégués 2010-2011
Sécurité routière	Manon Therrien	Manon Therrien
	François Fréchette	Éric Paquet
Des parcs	Geneviève Lemieux	Geneviève Lemieux
	Éric Paquet	Éric Paquet
Hôpital Chauveau	Manon Therrien	Manon Therrien
Soirée d'information	---	Geneviève Lemieux
Liens avec les organismes	Geneviève Lemieux	Philippe Siegel
	Germain Gauthier	---
Délégué Fêtes de la Famille	Pierre Rioux/ Guy Fréchette	Guy Fréchette

4. LES DOSSIERS 2010

Plusieurs dossiers ont suscité l'attention particulière de la part du conseil d'administration au cours de l'année 2010. Ainsi, voici de manières succincte et chronologique ces dits dossiers.

4.1 Bassin versant de la rivière Saint-Charles et « Boisé Saint-Émile »

Mise en contexte : la Ville de Québec a tentée de déposer en décembre 2009 un projet de règlement visant l'agrandissement de son périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation (R.A.V.Q. 492) dont une de ces zones touche le secteur au nord de la rue de la Faune, entre le boulevard de la Colline et l'avenue Lapierre, et au nord du prolongement de la rue Vézina. Le conseil de quartier s'est prononcé



contre le dézonage de ce secteur lors du projet de Règlement harmonisé sur l'urbanisme et le mémoire déposé lors de la consultation publique portant sur le projet de Plan vert, bleu, blanc, nous a permis de réitérer notre volonté de préserver le « Boisé Saint-Émile ». De plus, ce secteur est localisé à quelques centaines de mètres en amont de la prise d'eau potable de la Ville de Québec. Une résolution du conseil de quartier fut émise et cette dernière sera lue par le conseiller municipal, monsieur Steeve Verret, lors de l'assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Québec en rapport à ce projet de règlement. Malgré cela, le dit projet de règlement a été adopté. Suite à cela, en décembre 2009, monsieur Normandin, journaliste au journal Le Soleil, nous demande de commenter l'événement.

Périmètre du bassin-versant (source : carte interactive de la Ville de Québec)

Suivi du dossier en 2010 : en janvier 2010, un communiqué est envoyé à M. Normandin du journal Le Soleil, s'en suivent plusieurs articles entourant le boisé et ce, dans divers médias. De plus, notre présidente accompagnée de deux autres membres, ont assistés à la séance du conseil de ville du 19 janvier afin d'interpeller le maire, Régis Labeaume, sur la non-utilité de développer ce secteur considérant sa position si près de la prise d'eau potable, ce qui va à l'encontre de certains objectifs de la Ville.

Un comité composé de quelques membres du conseil de quartier est mis en place. Une rencontre est organisée le 10 février avec l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) et le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles afin d'expliquer le concept de bassin versant. Cette rencontre a permis d'obtenir plus d'information au sujet des impacts de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le bassin versant en plus de répondre aux interrogations des citoyens présents.

Cette rencontre a été un franc succès. Plus d'une cinquantaine de citoyens ont répondu à l'appel.



Conclusion : la Ville de Québec a émis un moratoire en mars (12 km de la prise d'eau potable) et en mai sur le développement de nouveaux secteurs résidentiels à l'intérieur du bassin versant, en amont de la prise d'eau potable. Le Règlement R.V.Q. 1740 a été adopté en novembre 2010, restreignant ainsi les chances qu'il y ait un développement résidentiel dans le secteur du « Boisé Saint-Émile » situé dans le périmètre de la prise d'eau potable. Notons qu'une partie des terrains localisés entre les rues de la Faune et Vézina et entre les rues de l'Alliance et le boulevard de la Colline ont été vendus à une société huronne-wendat à l'automne 2010.

La revue de presse ainsi que le communiqué sont insérés à l'annexe 2.

4.2 Le Comité sur la sécurité routière

En 2010, le comité formé de deux représentants de chacun des cinq quartiers faisant partie de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, a participé activement à adapter et mettre en œuvre l'activité « La rue pour tous » initiée par Vélo-Québec. De la fin mai au début juin, plusieurs activités ont eu lieu dans les services de garde de bon nombre d'école de niveau primaire dans l'arrondissement en plus de visiter quelques commerces.

Dans le quartier de Saint-Émile, le comité a mis sur pied, avec la collaboration du directeur de l'école du Vignoble, une activité de sensibilisation au partage de la rue entre les usagers pour les parents des enfants utilisant le service de garde. L'activité a été un franc succès et sera repris au printemps 2011.

D'autres activités sont à prévoir pour 2011.



http://www.velo.qc.ca/monecole/index.php?page=campagne_ruepourtous

4.3 Kiosque aux fêtes de la Famille de Saint-Émile

Lors des fêtes de la Famille, les membres du conseil de quartier ont tenu un kiosque le dimanche 8 août, de 10 h à 15 h, ce qui a permis aux membres d'avoir un bel échange avec le public. Une bonne centaine de visiteurs ont fréquenté notre installation à qui nous avons remis des dépliants du conseil de quartier. Des autocollants ont été remis aux enfants. Trois certificats-cadeau du Centre jardin de l'Aéroport (valeur totale de 300 \$) ont été remis parmi les adultes qui avaient rempli un coupon de participation à notre kiosque.

Nous planifions pour 2011 de participer plus activement à cet événement et profiterons de cette tribune pour sensibiliser la population au partage de la rue entre tous les usagés.

4.4 Plan de mobilité durable

En septembre 2010, la Ville de Québec a présenté le projet de Plan de mobilité durable. Les citoyens étaient invités à donner leur opinion et leurs commentaires via le site Internet de la Ville ou à déposer leur mémoire. Étant donné le délai imparti, les administrateurs du conseil de quartier ont déposés leurs commentaires à titre personnel via le Web. Le principal commentaire fait lors de la discussion, est que le plan de mobilité durable ne permet pas ou très peu d'améliorer les déplacements des banlieusards vers le centre-ville.

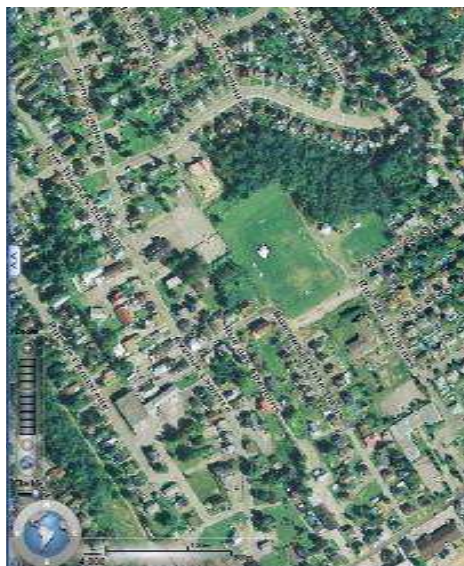
4.5 Les parcs «du Grand Oasis » et « Réal Cloutier »

Madame Cathia Vallée, conseillère en sports et plein air de la Ville de Québec, est venue présentée en novembre les projets d'aménagement des parcs du Grand-Oasis et Réal-Cloutier.

Parc du Grand-Oasis :

La phase I des travaux est composée principalement de travaux de pavage des sentiers d'accès au parc et aux deux paliers d'aires de jeux aménagés (0 à 5 ans) (5 à 12 ans) ainsi que de travaux de nivellement du terrain. On y conservera le boisé en coupant le minimum d'arbres. Il s'agit d'un projet d'aménagement de 740 000 \$. La fin des travaux est prévue pour juin 2011.

La phase II offrira aux citoyens un sentier glacé (patinoire) et bien éclairé pour l'hiver, un terrain de soccer synthétique et des jeux d'eau qui seront installés près du bâtiment actuel.



Le conseil de quartier propose de prolonger la piste cyclable de la rue Vénus jusqu'à la rue Lapierre.



Parc Réal-Cloutier :

La phase I des travaux prévoit de consolider les hauteurs et les niveaux ainsi que d'effectuer de la plantation d'arbres et d'arbustes. Le terrain de balle sera réaménagé ailleurs pour faire place à deux patinoires.

Un budget de 350 000 \$ est projeté alors que le début de la première phase est prévu pour juillet 2011.

Dans la phase II, il y aura l'aménagement d'un terrain de basketball, l'élargissement de la plage de la piscine et l'agrandissement des aires de jeux pour un budget d'environ 250 000 \$. Un autre budget serait prévu pour la réfection entière des terrains de tennis (170 000 \$).

Mentionnons que le déplacement de la clôture de la cour arrière de l'école de l'Accueil est prévu dans les travaux.

4.6 Le sapin de Noël

Au cours des deux dernières années, le conseil de quartier s'impliquait dans l'illumination de l'immense sapin de Noël situé à l'intersection des rues Lapierre et de la Faune. Cette année, faute de temps et d'argent, le conseil de quartier n'a pu participer à cette tâche. La Ville a assumée les dépenses inhérentes à l'illumination du sapin mais elle nous a avisé que sa participation financière ne serait pas renouvelée l'an prochain.

Le conseil de quartier se fait un devoir de trouver une solution en 2011 pour continuer l'illumination de ce joyau.

4.7 Les demandes d'opinions issues du conseil d'arrondissement

Plusieurs demandes d'opinion ont été soumises aux administrateurs du conseil de quartier soit :

Mai :

Demande d'opinion relative au projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin d'inclure une partie de la zone 62015Hd, correspondant au lot 1 396 909, à la zone 62016Ha et de modifier une norme d'implantation de la zone 62015Hd (**unanimentement résolu d'accepter le projet sans condition**).

Demande d'opinion relative au projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin de créer une nouvelle zone à même la zone 62132Ha (**unanimentement résolu d'accepter le projet sans condition**).

Juin :

Demande d'opinion relative au projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin d'apporter certains ajustements dans les grilles de spécification et au plan de zonage, R.C.A.6V.Q. 20 (**unanimentement résolu d'accepter le projet de modification avec conditions**).

Novembre :

Demande d'opinion relative au *Projet de modification abrogeant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au territoire de l'ancienne Ville de Saint-Émile*, R.A.7V.Q. 66 (**unanimentement résolu d'accepter le projet sans condition**).

Demande d'opinion relative au projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, afin d'autoriser le groupe d'usage P3 «établissement d'éducation et de formation» dans la grille de spécifications 62207Mb (**résolu d'accepter le projet à majorité (4 votes POUR et 1 vote CONTRE) sans condition**).

5. LES DOSSIERS QUI SONT EN ATTENTE DE SUIVI

Quelques dossiers toujours d'actualité ont été mis sur la glace en 2010. Il s'agit principalement des dossiers suivants :

5.1 Le plan de quartier (peu de suivi en 2010)

Compte-rendu 2008-2009 : la réalisation du Plan directeur de quartier de Saint-Émile s'inscrit dans les intentions de la planification stratégique de la Ville de Québec dont l'un des objectifs est de développer un milieu de vie diversifié et de qualité afin d'assurer le bien-être de la population.

Le plan de quartier représente un outil de gestion et de planification d'une communauté, basé sur les principes du développement durable, soit un développement qui concilie les aspects social, économique et environnemental du milieu.

Le Plan de quartier comprend deux parties :

- un document d'orientation qui présentera un portrait du quartier, des constats et un diagnostic de la situation ainsi que des orientations et objectifs de développement;
- un plan d'action qui proposera des projets afin de concrétiser les orientations et les objectifs.

En 2008, un portrait exhaustif du quartier a été dressé présentant une partie historique, des statistiques démographiques et socio-économiques ainsi qu'une analyse du territoire touchant l'utilisation du sol, le cadre bâti, l'activité économique, la circulation et les contraintes à l'aménagement.

Sur la base de ces données, une soirée de consultation publique orchestrée par la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement s'est tenue en 2009 en collaboration avec le conseil de quartier. Les commentaires émis ont permis d'identifier les forces, les faiblesses, ainsi que les enjeux attribuables au quartier. L'étape subséquente a consisté en la formulation d'orientations et d'objectifs de développement pour le bénéfice du quartier. Ces derniers ont été validés par le conseil de quartier ainsi que par les citoyens présents à la consultation publique tenue à cette occasion. Éventuellement, divers services et divisions de la Ville de Québec seront également appelés à se prononcer sur ces mêmes formulations.

Évolution du dossier en 2010 : Considérant que l'urbaniste chargée de l'élaboration du Plan de quartier s'est absentée plusieurs mois en 2010, le calendrier de réalisation des différentes étapes a été modifié. La reprise des travaux a donc été reportée à 2011.

5.2 Plan Vert, Bleu, Blanc (PVBB)

Mise en contexte : le PVBB vise à doter la ville de Québec d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés entre eux par des voies cyclables et pédestres. Ces espaces seront intégrés dans un ensemble de parcours favorisant la mobilité active, l'activité physique de plein air et la découverte du territoire, en toute saison. La Ville de Québec a invité la population à faire part de ses préoccupations et de ses attentes relativement au projet de Plan vert, bleu, blanc, qu'elle a soumis à l'attention de tous. Le conseil d'administration, par résolution, ainsi que le dépôt d'un mémoire, a fait part au comité consultatif de la Ville de ses propositions en date du 29 juin 2009.

Évolution du dossier en 2010 : à la fin décembre, les tenants et aboutissants de cette consultation publique n'étaient toujours pas connus du grand public. Un suivi de ce dossier devra être effectué par le conseil d'administration en 2011.

5.3 Les sommes amassées par les élèves de l'école de l'Accueil

Mise en contexte : en 2008, un groupe d'élève de l'école de l'Accueil a amassé des fonds (889 \$) grâce à un projet de classe, afin de sauver les gros arbres de la cour arrière dont les racines sont mis à nues à la suite du piétinement des élèves qui circulent au pourtour de ces derniers. Pour diverses raisons, le projet de sauvegarde n'a pas été réalisé.

Quoiqu'il en soit, l'Arrondissement projette le réaménagement du parc Réal-Cloutier lequel concrétisera entre-autres, le déplacement de la clôture. La somme dont dispose actuellement le conseil de quartier pourra donc servir à un autre projet. Le conseil d'administration assurera un suivi auprès des dirigeants de l'école afin de convenir ensemble de la nature de ce projet et éventuellement y appliquer le fond budgétaire toujours sous la garde du conseil de quartier.

Objectif 2011 : Contacter un enseignant pour trouver un projet environnemental ou social à financier via un projet de classe.

6. DIVERS

Plusieurs autres dossiers ont attirés l'attention du conseil de quartier, soit :

- Hôpital Chauveau (ouvrir le service d'urgence 24h/24, 7 jours sur 7).
- Litige et demande de modification de zonage pour un garage illicite sur la rue Lapierre.
- Rencontre sentier linéaire de la rivière Saint-Charles le 26 avril.
- Participation à la journée des maisons des jeunes le 2 octobre.

7. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers pour l'année 2010 se trouvent à l'annexe 3.

CONCLUSION

L'année 2010 a été forte en émotions et en développement. Les membres qui composent le conseil d'administration du conseil de quartier ont tout mis en œuvre pour faire connaître les préoccupations et les besoins des gens du quartier aux autorités municipales. Il est donc important de maintenir le dialogue avec les membres de votre conseil d'administration afin qu'ils puissent donner le meilleur signal possible à la Ville des préoccupations du quartier. Pour ce faire, vous pouvez participer aux séances du conseil qui ont lieu une fois par mois.

Pour la prochaine année, les membres de votre conseil d'administration ont priorisé différents axes où leurs efforts seront concentrés, soit les dossiers du plan directeur, des fêtes de la Famille, de la sécurité routière et de la promotion des activités du quartier.

Un nouveau conseil d'administration sera élu en mars 2011 et ce, pour les deux prochaines années. Toute l'aide de la population sera appréciée afin d'arriver à mettre en place des bases solides permettant de bien cibler les priorités d'interventions visant à assurer le bien être des gens de notre quartier.

N'oubliez pas, toutes les résidentes et tous les résidents du quartier de Saint-Émile sont membres d'office du conseil de quartier. Les officiers qui composent le conseil d'administration du conseil de quartier sont élus aux années impaires. Si vous désirez vous impliquer dans un ou plusieurs dossiers, n'hésitez pas à manifester votre intérêt à votre conseil de quartier par courriel ou lors des séances publiques.

La visibilité de votre conseil dépendra de la participation des toutes les citoyennes et tous les citoyens. Votre conseil d'administration est toujours heureux d'accueillir des résidents lors des assemblées publiques.

Vous pouvez joindre votre conseil d'administration pour leur faire part de vos suggestions ou commentaires à l'adresse suivante :

conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

M. Marc Bédard, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
418 641-6701, poste 3709
marc.bedard@ville.quebec.qc.ca

Annexe 1 :
Plan d'action 2009

PLAN D'ACTION 2009

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
2. Communication	2.1 Faire connaître le conseil de quartier	2.1.1 Faire de la représentation ainsi que participer activement à divers activités et/ou événements des organismes du milieu 2.1.2 Participer à l'animation du quartier	2.1.1.1 Contacter les organismes afin de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire connaître le conseil de quartier de Saint-Émile ○ Connaître leurs besoins ○ Inviter ces derniers à assister aux rencontres publiques du c.a. ○ Proposer notre collaboration pour la tenue de leurs activités 2.1.2.1 Orchestrer et/ou collaborer à la mise en œuvre d'activités
3. Élaboration du Plan de quartier			
4. Harmonisation des règlements d'urbanisme			
5. Projet de sensibilisation sur la circulation et la sécurité routière			

Annexe 2 :
Revue et communiqués de presse

Communiqué

11-01-2010

Bonjour M. Normandin. Nous sommes désolés d'avoir pris du temps à vous répondre, mais nous voulions avoir des réponses avant de vous contacter. Nous savons pertinemment que votre article a été écrit, mais nous pensons que le dossier n'a sûrement pas fini de faire couler de l'encre, du moins, nous l'espérons. Alors, voici de manière plus détaillée la position du Conseil de quartier de Saint-Émile (CQSE) sur le projet **R.A.V.Q. 492**.

Lors de sa Neuvième séance de l'année 2009, le CQSE a tenu une assemblée spéciale du conseil d'administration du CQSE, le lundi 14 décembre 2009, à 20 h 30 à la salle 134 du Centre communautaire de Saint-Émile, 2200, rue de la Faune. Lors de cette rencontre, il a été résolu ce qui suit :

RÉSOLUTION 09-CA-26

Concernant le retrait de la zone correspondant au prolongement de la rue Vézina jusqu'au boulevard de la Colline du règlement relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation R.A.V.Q. 492

Attendu que le Conseil de quartier s'est opposé à la modification de la zone 72006Ha de zonage forestier en habitation par le dépôt d'un mémoire dans le cadre de l'harmonisation du règlement d'urbanisme;

Référence : voir **.PDF annexé** (MemoireCQSE_RA7VQ116 : voir étoiles rouges)

Attendu que les citoyens avoisinant le secteur de la zone 72006Ha ont également déposé un mémoire s'opposant au dézonage de ce territoire (approuvé par résolution par le conseiller municipal, M. Verret et le CQSE);

Référence : **Résolution 09-CA-01 du 12-01-2009**

Concernant l'appui des membres du conseil de quartier de Saint-Émile au dépôt d'un mémoire par les citoyens relativement à la modification de zonage de la zone 72006ha SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est unanimement résolu d'appuyer les résidents adjacents à la zone 72006ha en apposant la signature des membres du conseil de quartier au mémoire qui sera présenté lors de la séance de consultation publique du 13 janvier 2009 relativement à l'opposition de la modification du zonage du lot 72006ha.

* voir **.pdf annexé** (Memoire72006Ha_residents)

Attendu que lors de la consultation publique portant sur le Plan vert, bleu, blanc, (*initié par la Ville*) en juin dernier, le Conseil de quartier de Saint-Émile a déposé un mémoire afin de recommander l'inclusion du secteur situé au nord du lac à la Grenouille au réseau municipal de ???, compte tenu de la richesse écologique du milieu et aussi parce qu'il est déjà utilisé par bon nombre d'adeptes d'activités à caractères récréatifs.

Référence :

http://www.ville.quebec.gc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/pvbb/docs/pvbb_recueil_memoires.pdf (Conseil de quartier de Saint-Émile p.157)

Attendu que le plan directeur de quartier de Saint-Émile (*coordonné et initié par la Ville, elle-même*), en voie de réalisation, proposera la protection d'espaces verts et de milieux humides sur son territoire et que le secteur visé en comporte deux d'importance, dont le lac à la Grenouille et une hêtraie;

Référence :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintemile/index.aspx.

[Rapport de consultation, plan quartier Saint-Émile, orientations et objectifs, 29 septembre 2009 \(PDF : 86,3 Ko\)](#).

Attendu que les membres du conseil de quartier de Saint-Émile comprennent que la Ville de Québec doit redéfinir son périmètre d'urbanisation, mais se questionnent sur l'urgence d'inclure ce secteur dans le projet;

SUR UNE PROPOSITION DE MADAME MANON THERRIEN, APPUYÉE PAR MONSIEUR PIERRE RIOUX, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de demander au Conseil municipal le retrait de la zone correspondant au prolongement de la rue Vézina jusqu'au boulevard de la Colline du projet de règlement relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation R.A.V.Q. 492.

De procéder avant tout à l'étude du potentiel récréatif de ce secteur ainsi que de sa mise en valeur sur le plan écologique.

Il est à noter que le Conseil de quartier a aussi approuvé le mémoire déposé par l'association de vélo de montagne (procès verbal du CQSÉ 22-06-2009) « Point 09-06-06 ...demande d'appui en lien avec un mémoire qu'elle prévoit déposer lors de la même séance de consultation mentionnée ci-dessus. Monsieur Marc Bédard précise que le mémoire du conseil de quartier de Saint-Émile qui sera déposé inclut le sentier de vélos de montagne proposé dans le mémoire de l'association de vélos de montagne et que par conséquent, l'appui du conseil de quartier est donc implicite ». http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publics/pvbb/docs/pvbb_recueil_memoires.pdf (Association régionale de vélo de montagne Québec Chaudière-Appalaches et Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne au Québec .p.255). M. Gilles Morneau nous a précisé qu'il vous a déjà envoyé ledit document.

Veillez enfin noter que le rôle du CQSÉ est de représenter l'opinion des citoyens du quartier de Saint-Émile. Suite aux mandats reçus de la Ville, nous avons formulés des recommandations quant à la sauvegarde et à la mise en valeur de ce secteur lors des consultations publiques portant sur l'harmonisation des règlements d'urbanisme ainsi que sur le Plan vert, bleu et blanc. Ce qui nous étonnes, voir même déçoit grandement, c'est que l'analyse du potentiel de développement et de mise en valeur de ce secteur à des fins de récréation, de villégiature ou d'écotourisme n'est pas complétée et la Ville écarte toute possibilité d'intégration de ce secteur au réseau vert, bleu et blanc qu'elle tend à vouloir développer. Le CQSÉ ne cherche en aucun cas à bloquer le projet de règlement visant à agrandir le périmètre d'urbanisation mais nous demandons qu'elle retire ce secteur de l'ensemble du projet de règlement, le temps d'analyser le potentiel de la zone dont il est question. La Ville a tout de même l'opportunité d'adopter son projet de règlement (modifié par le retrait de la zone) visant à agrandir son périmètre d'urbanisation dont certains secteurs sont localisés dans le quartier de Saint-Émile et ainsi répondre à un besoin qu'elle juge important.

Le CQSÉ n'est nullement contre le développement de la ville, mais il aimerait étudier l'ensemble des potentiels des différentes zones du quartier avant de condamner une section à l'expansion urbaine pure et simple. Nous désirons un quartier à l'image de ses citoyens lesquels veulent un quartier où la végétation et les espaces verts sont présents et adéquats pour leur bien être ainsi que pour celui de l'ensemble de la communauté. Nous comprenons mal l'urgence justifiant la Ville à condamner cette zone à grand potentiel.

Espérant que ces informations vous seront utiles.

Bonne journée,

Manon Therrien, présidente du CQSÉ

Publié le 03 janvier 2010 à 05h00 | Mis à jour le 03 janvier 2010 à 05h00

- Boisé Saint-Émile: demande citoyenne



Le Soleil, Erick Labbé



[Pierre-André Normandin](#)

Le Soleil

(Québec) Six mois avant que la Ville de Québec n'autorise la construction de maisons dans un boisé de Saint-Émile, de nombreux citoyens en demandaient pourtant la protection. C'est en effet l'une des deux principales revendications exprimées lors de la consultation publique menée au printemps sur le Plan vert, bleu, blanc.

En mai et en juin, la population était invitée à se prononcer sur ce projet de l'administration Labeaume, qui cherche à favoriser les activités de plein air dans la capitale. Si seulement 22 personnes ont participé au forum citoyen organisé le 13 juin, 111 personnes ont commenté le plan sur le site Internet de la Ville et 37 mémoires ont été déposés.

Rendu public seulement à la mi-décembre, le rapport sur cette consultation contient deux principales demandes : la sauvegarde des boisés de Saint-Émile «menacés par des projets immobiliers» et le développement d'endroits dédiés au vélo de montagne. Fait intéressant à noter, plusieurs personnes sondées ont lié les deux revendications, suggérant à la Ville de permettre la pratique de ce sport en pleine croissance dans ce secteur accidenté.

En fait, pas moins de 84 des 111 sondés ont appuyé ces deux demandes. En comparaison, seulement une personne a demandé la préservation du boisé Neilson, un enjeu qui a pourtant maintes fois défrayé les manchettes en 2009.

Mais voilà, Québec étant confrontée à une pénurie de terrains, les élus ont accepté lors du dernier conseil municipal d'ajouter une importante partie de ces boisés au périmètre d'urbanisation, cette limite à l'intérieur de laquelle la Ville peut se développer. L'espace ainsi rendu disponible à Saint-Émile pour les promoteurs immobiliers couvre 34 hectares, soit plus de deux fois la superficie de l'anneau de course sur les plaines d'Abraham.

Seuls deux conseillers se sont opposés à la décision de l'administration Labeaume, dont l'élu du secteur, Steve Verret. Ce dernier soutenait que la bande forestière se trouvait à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Charles, principale source d'eau de la ville de Québec. L'argument avait été balayé par l'administration Labeaume, qui affirmait avoir obtenu l'assurance du contraire. Et donc que l'ajout de maisons n'aurait pas d'impact sur l'eau se trouvant dans la rivière.

Or, les deux tiers du boisé se trouveraient bel et bien dans le bassin versant, selon la carte diffusée par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles. Celle-ci permet également de constater que le terrain rendu disponible à la construction se trouve à 1,5 km de la prise d'eau où s'abreuve la moitié de la population de Québec.

Depuis les fusions municipales, Saint-Émile a connu un fort développement résidentiel. Près de 900 maisons unifamiliales y ont été construites entre 2002 et 2008, la plus forte croissance de toute la ville.

Le rapport sur la consultation publique du Plan vert, bleu, blanc souligne d'ailleurs l'indignation de plusieurs sondés déçus par l'absence de projets pour le secteur. «Or, les habitants du quartier sont jeunes et actifs, alors qu'il manque d'infrastructures et d'espaces de loisir», peut-on lire parmi les commentaires. Lors du passage du *Soleil*, des gens étaient d'ailleurs à faire de la raquette dans les boisés pendant que des motoneigistes circulaient non loin.

Publié le 11 janvier 2010 à 05h00 | Mis à jour le 11 janvier 2010 à 11h05

Mobilisation autour du boisé de Saint-Émile



La décision de la Ville de Québec de permettre la construction de maisons dans cinq secteurs soulève une levée de boucliers.

Le Soleil, Erick Labbé



Pierre-André Normandin
Le Soleil

(Québec) La contestation s'organise pour éviter de voir le boisé de Saint-Émile disparaître afin de faire place à un quartier résidentiel. Même s'ils n'ont pas été écoutés lors d'une consultation publique ce printemps, de nombreux citoyens et groupes promettent déjà de se faire entendre lors d'une nouvelle consultation prévue le 19 janvier à l'hôtel de ville.

La décision de la Ville de Québec, prise début décembre, de permettre la construction de maisons dans cinq secteurs forestiers soulève une levée de boucliers. L'indignation concerne surtout l'inclusion du boisé de Saint-Émile, au nord de la rue de la Faune et à l'est du boulevard de la Colline.

L'Association de protection de l'environnement du lac Saint-Charles (APEL) compte bien se faire entendre et demander le retrait de ce secteur du périmètre d'urbanisation, limite à l'intérieur de laquelle la Ville contient son développement. L'organisation se sent d'autant plus interpellée qu'elle a déposé, à la mi-décembre, une étude à l'intention de l'administration Labeaume sur la pression humaine exercée sur la principale source d'eau de la ville. La Communauté métropolitaine de Québec doit également déposer un rapport d'ici quelques mois sur le développement à l'intérieur du bassin versant.

Déjà plus de 40 000 personnes vivent dans le bassin versant du lac où s'abreuve la moitié de la population de Québec. Or, près des deux tiers du boisé de Saint-Émile rendu disponible à la

construction se trouvent justement dans cette zone, selon les cartes du ministère de l'Environnement. En fait, le secteur se trouve même à 1,5 km de la prise d'eau de Québec.

L'inclusion du boisé de Saint-Émile tout juste avant la publication de ces deux études ne fait aucun sens, selon Mme Deslongschamps. Elle propose donc de retirer le secteur du nouveau périmètre d'urbanisation, quitte à l'inclure dans six mois.

Contestation élargie

Les recherches du *Soleil* ont permis de constater que la contestation s'étend même dans Internet. Un groupe Facebook baptisé Sauvegardons les sentiers de vélo de montagne de Saint-Émile a vu le jour et rassemble près de 400 personnes.

Aucun comité d'arbres n'étant actif dans le secteur, une coalition de groupes d'autres secteurs de la Ville est également à se former. «C'est pas du "pas dans ma cour", dit Johanne Lavallée, du groupe de Charlesbourg. Quand quelque chose d'aussi gros se passe et qu'on trouve un peu grave, ça vaut la peine de se prononcer. Et ça commence à être grave. C'est des dizaines d'hectares qu'on veut couper pour mettre des maisons.»

Même son de cloche de Johanne Elsener, du comité d'arbres de Sainte-Foy-Sillery. «Il y a des espaces mal utilisés en ville, des espaces contaminés qu'on pourrait redévelopper avant de couper la forêt. Et si on densifiait intelligemment plutôt que de couper dans la ceinture forestière?»

L'indignation est d'autant plus grande que la consultation publique tenue ce printemps sur le Plan vert, bleu, blanc pour favoriser la pratique d'activités de plein air demandait justement la préservation du boisé de Saint-Émile. Reste donc à voir si cette nouvelle consultation aura plus d'impact.

Construction au boisé St-Émile: la Ville garde le cap



Le Soleil, Erick Labbé



[Pierre-André Normandin](#)

Le Soleil

(Québec) À l'aube d'une consultation publique s'annonçant mouvementée sur l'avenir du boisé Saint-Émile, l'administration Labeaume défend sa décision d'y permettre l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel. Québec entend faire la preuve cette semaine que l'apparition de résidences n'influencera pas la principale prise d'eau de la Ville, située à 1,5 km.

«C'est en aval du lac Saint-Charles et en amont de la prise d'eau, mais on nous garantit que très peu de terrains touchent à la prise d'eau. On aura la confirmation cette semaine», dit François Picard, membre du comité exécutif responsable de l'aménagement.

Mercredi, des fonctionnaires doivent présenter à l'administration des cartes démontrant que le secteur se trouve à l'extérieur du bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles. Bref que la construction de résidences ne risquerait pas d'avoir d'influence sur l'eau potable consommée par la moitié de la population de Québec.

La Ville conteste ainsi la carte utilisée par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles selon laquelle les deux tiers du boisé rendu disponible à la construction se trouvent dans le bassin versant de la prise d'eau. «On nous a fait la démonstration que la très grande majorité des terrains sont à l'extérieur du bassin versant de la prise d'eau de la Ville de Québec. Donc quand on nous dit que plus de 50 % sont à l'intérieur, c'est pas ce que l'administration nous dit», dit M. Picard.

Cette nouvelle levée de boucliers citoyenne vient souligner l'effet de la pénurie de terrains pour construire des maisons touchant la capitale. «Ça démontre que développer à Québec est devenu très, très difficile, peu importe où on veut développer. On est à la recherche de terrains et ceux

qui restent à développer sont soit boisés, soit dans des marécages, soit des terres agricoles», expose M. Picard.

1600 maisons

Pour contrer cette pénurie, le conseil municipal a donc autorisé en décembre la construction sur cinq nouveaux terrains dans la couronne verte. Ceux-ci pourraient accueillir environ 1600 maisons. Cette décision sera débattue le 19 janvier lors d'une consultation publique; plusieurs groupes promettent de s'y faire entendre.

Au-delà d'une coalition de comités d'arbres, plusieurs adeptes de plein air profitant du boisé de Saint-Émile comptent se manifester. Or, souligne M. Picard, ces activités sont seulement tolérées. «Des citoyens s'approprient des terrains qui ne leur appartiennent pas. Oui, c'est bien faire du vélo de montagne, de la marche en forêt, mais [...] les gens ne sont pas chez eux. Est-ce qu'on ne va pas développer parce que des citoyens ont commencé à squatter des terrains pour faire leurs activités?

«Il faudra peser le pour et le contre», expose François Picard.

Ce dernier estime que l'administration Labeaume a déjà fait beaucoup pour développer des espaces verts propices aux activités de plein air. Il cite l'achat de terrains au mont Bélair au nord-ouest de la ville et à la montagne des Roches à Charlesbourg. «C'est pas vrai que la Ville est inactive. On a fait des choix.»

Publié le 13 janvier 2010 à 05h00 | Mis à jour le 13 janvier 2010 à 14h12

Boisé St-Émile: le propriétaire menace de poursuivre les envahisseurs



Jean Thériault accuse les citoyens du secteur de s'être approprié illégalement un terrain privé. «Les gens achètent des maisons avec un boisé derrière et pensent que c'est à eux autres», s'indigne-t-il.

Infographie Le Soleil



[Pierre-André Normandin](#)
Le Soleil

(Québec) Le principal propriétaire du boisé Saint-Émile menace de poursuivre les citoyens et les associations qui «usurpent, envahissent» ses terrains si son projet de quartier résidentiel est bloqué. Le président de Construction canadienne, Jean Thériault, dit avoir toléré suffisamment longtemps les motoneigistes, les cyclistes et les autres «squatters».

À la veille d'une consultation publique sur l'avenir du boisé, le promoteur immobilier monte le ton contre ceux qui comptent s'opposer mardi à la décision de la Ville de Québec d'y permettre la construction de résidences. Disant en avoir soupé des gens circulant dans le secteur, l'homme compte sévir ce printemps en détruisant les installations aménagées pour les cyclistes et les randonneurs sur ses terres.

«C'est pas à eux autres les terrains, ils n'ont pas d'affaire là. On va entamer des poursuites. Les gens qui ont endommagé le terrain, on va les trouver. Il faut que ça arrête, les folies», tonne M. Thériault, œuvrant à Québec depuis plus d'une trentaine d'années.

Évidemment, l'homme ne poursuivra pas tous les gens ayant circulé dans le boisé. Il ciblera plutôt les groupes ayant aménagé et fait la promotion des nombreux sentiers sillonnant la forêt. Déjà, quelques mises en demeure ont été transmises à l'été 2009. Deux associations de vélo de montagne ont été visées, tout comme le conseiller municipal Steeve Verret, président de l'arrondissement Haute-Saint-Charles.

M. Thériault accuse les citoyens du secteur de s'être approprié illégalement un terrain privé. «Les gens achètent des maisons avec un boisé derrière et pensent que c'est à eux autres», s'indigne-t-il.

98 hectares

Le promoteur dit avoir acquis ces terres voilà une trentaine d'années en prévision de les développer un jour. Celles-ci couvrent une superficie de 98 hectares, soit un peu plus que les plaines d'Abraham d'un bout à l'autre. Le président de Construction canadienne estime que l'endroit pourrait accueillir de 1200 à 3500 résidences, un développement résidentiel qu'il évalue de 600 à 700 millions \$. À noter toutefois, la Ville a seulement autorisé la construction sur moins du quart des terrains de M. Thériault pour l'instant.

L'homme d'affaires avait déjà présenté en 1977 un projet pour construire un quartier de 3500 résidences. Il avait toutefois abandonné l'idée en raison des coûts pour amener l'aqueduc et les égouts. Mais avec le développement de Saint-Émile depuis, les services municipaux sont maintenant à proximité.

Le promoteur a déposé, en novembre, un rapport d'ingénieurs démontrant selon lui que la forêt est malade et qu'aucune espèce d'arbres protégés ou qu'aucun habitat d'animaux ne sont présents. «Ce n'est pas une bonne forêt, c'est propice à du développement résidentiel», assure-t-il. S'il obtient bel et bien le feu vert, la construction pourrait débuter en 2011.

Le boisé de Saint-Émile est l'un des cinq terrains où la Ville souhaite permettre la construction de résidences afin de contrer une pénurie d'espaces.

Publié le 15 janvier 2010 à 05h00 | Mis à jour le 15 janvier 2010 à 10h01

Consultation reportée sur le boisé de Saint-Émile



La Ville a reporté la consultation publique sur le développement du boisé de Saint-Émile le temps de préciser ses cartes.

Le Soleil, Erick Labbé



[Pierre-André Normandin](#)
Le Soleil

(Québec) La Ville de Québec reporte la consultation publique sur la permission de construire des maisons dans une partie du boisé de Saint-Émile. Le bras droit du maire, François Picard, dit préférer jouer de prudence pour protéger la principale prise d'eau de la capitale.

Confrontée à une pénurie de terrains, l'administration Labeaume a décidé en décembre d'ouvrir à la construction cinq zones forestières. Mais voilà, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles (APEL) a aussitôt sonné l'alarme, estimant qu'au moins une d'entre elles, le boisé de Saint-Émile, se trouvait dans le bassin versant de la principale prise d'eau de Québec. Bref, que d'y permettre l'ajout de nouvelles maisons risquait d'avoir un impact sur la qualité de ce que boivent la moitié des citoyens de la Ville.

Disant avoir pleinement confiance en l'APEL, l'administration accepte de retarder la consultation publique prévue pour mardi où plusieurs groupes promettaient de s'opposer au projet. À l'origine du problème se trouve une «divergence» entre le ministère de l'Environnement et la Ville. Les cartes du premier sont précises aux 10 mètres, tandis que celles de la seconde le sont au mètre près.

«Nos cartes sont beaucoup plus précises. À partir de notre ligne du bassin versant, 90 % du secteur se trouve à l'extérieur. Où est la vérité? Peut-être entre les deux», dit François Picard, vice-président du comité exécutif. «On joue vraiment dans la dentelle.»

Mais l'enjeu est de taille. Québec tente justement d'empêcher les municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier de permettre la construction de maisons de leur côté du bassin versant. La Ville

serait bien mal placée pour faire la leçon si elle-même ne donnait pas l'exemple, reconnaît le responsable de l'aménagement du territoire.

La Ville profitera également de ce report pour tenir compte d'une étude commandée par la Communauté métropolitaine de Québec qui se penche sur l'état du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

M. Picard assure que la Ville cherche avant tout à protéger la prise d'eau. Ainsi, si une vingtaine de zones forestières ont été étudiées pour contrer la pénurie de terrains, seules cinq ont été retenues. Or, la divergence de cartes met non seulement en doute l'inclusion du boisé de Saint-Émile, mais aussi de deux autres, à Charlesbourg et à Val-Bélair.

Boisé St-Émile: Labeaume reste intraitable



Les citoyens de Saint-Émile sont nombreux à profiter des zones forestières menacées par le développement résidentiel.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé



[Isabelle Mathieu](#)

Le Soleil

(Québec) Les citoyens qui veulent sauver leurs boisés à Saint-Émile n'ont pas attendri l'administration Labeaume. Au contraire.

«Pour certains, on dirait que couper un arbre, c'est pire que la mort d'un Haïtien!» lançait, irrité, le maire Régis Labeaume hier, lors de la séance du conseil municipal.

Les citoyens de Saint-Émile s'étaient à nouveau mobilisés hier soir pour venir dire leur mécontentement face aux projets de construction dans cinq zones forestières.

Le maire Régis Labeaume ne leur a pas laissé grand source de réconfort. «On a à gérer une ville où il y a un manque de logements, rappelle le maire. Moins il y a de logement, plus les prix montent et quand les prix montent, les plus pauvres écopent.»

Eh oui, ajoute le maire, les terrains où l'on peut construire sont souvent boisés.

Le vice-président au comité exécutif François Picard, chargé de l'aménagement du territoire, a promis un développement plus harmonieux pour l'avenir. «Est-ce qu'on peut revoir la manière de construire pour que ce soit plus en harmonie avec la nature?» demande M. Picard.

Une consultation publique sur les projets de Saint-Émile se tiendra au cours des prochaines semaines.

Records battus

Malgré la crise économique, la Ville de Québec a battu des records en matière de construction en 2009. La valeur des permis a augmenté de 20 % l'an dernier par rapport à 2008, atteignant 1,016 milliard \$.

Ces chiffres viennent en écho aux statistiques positives de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui révélait la semaine dernière que Québec est le seul centre urbain de plus 100 000 habitants au Québec à avoir vu ses mises en chantier croître en 2009. Le nombre de permis a aussi crû, passant de 10 962 en 2008 à 11 980 en 2009 et le nombre de logements créés, de 36 %. C'est toujours l'arrondissement Les Rivières qui vit la plus forte croissance.

Depuis la fusion municipale, plus de 87 kilomètres de nouvelles rues ont été ouvertes et 13500 unités d'habitation ont fait leur apparition.

Les élus attendent l'avis des experts



Les élus attendent l'avis des experts



Publié le 22 Janvier 2010
Publié le 28 Mai 2010

Le dernier conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles a intéressé plusieurs résidents de Saint-Émile en rapport à leur boisé, qui pourrait partiellement laisser sa place à un développement résidentiel. Le conseiller de ce district, Steeve Verret, a indiqué vouloir des écrits «noir sur blanc» de spécialistes avant de prendre position dans ce dossier.

Sujets :

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles , Loretteville , Marais du Nord

«Quand on a une décision à prendre, on a toujours des écrits et des avis des experts», a-t-il indiqué. Pour le moment, il n'y aurait pas d'études assez approfondies pour prendre une décision éclairée sur ce boisé que la Ville de Québec veut développer en secteur résidentiel. «On ne sait pas de quel côté va aller la goutte d'eau», a ajouté le conseiller. L'endroit chevauche la ligne séparant le bassin versant de la prise d'eau et le bassin versant de la rivière, plus en aval.

Raymond Dion, conseiller de Loretteville qui était en faveur du projet de développement, a pour sa part indiqué qu'à cette époque, «on n'avait pas eu l'avis de l'APEL (l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord.» L'organisme sera d'ailleurs impliqué dans les discussions avec les fonctionnaires, a-t-il fait savoir.

Développement du boisé Saint-Émile : L'APEL se fait prudente



Développement du boisé Saint-Émile : L'APEL se fait prudente



Publié le 22 Janvier 2010
Publié le 28 Mai 2010

[Luc Fournier](#) 

En décembre, si ce n'avait été de l'intervention de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL), la modification du périmètre d'urbanisation pour inclure le versant nord de la montagne Irma-Levasseur, à Saint-Émile, aurait couler de source. Toutefois, l'association a jeté un doute raisonnable à la Ville de Québec pour que cette dernière revoie le dossier sous la lumière de nouvelles études.

Sujets :

Ministère de l'Environnement , Communauté métropolitaine de Québec , Développement du boisé Saint-Émile , Rivière du Berger , Rivière Saint-Charles

Là où on ne s'entendait pas, c'est sur la ligne qui sépare les eaux qui couleront vers le bassin versant où se trouve la prise d'eau (Château-d'Eau) et des eaux qui couleront plutôt vers la rivière du Berger et qui se déverseront ensuite dans la rivière Saint-Charles, bien en aval de la prise d'eau potable de la ville de Québec.

Alors que la Ville de Québec utilisait une de ses cartes, l'APEL utilisait quant à elle une autre carte, plus précise, provenant du ministère de l'Environnement. Ainsi, l'association et des représentants de la ville se sont déplacés sur le terrain, pour constater que ni une, ni l'autre, ne correspondent à la réalité.

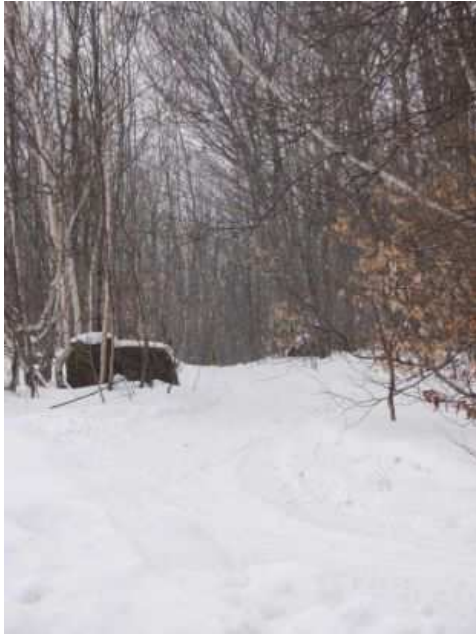
On attend donc d'autres études afin de poser le bon diagnostic. Car vaut mieux prévenir les possibles problèmes qui pourraient subvenir que de constater ceux-ci une fois les maisons construites.

Ainsi, on se penchera sur deux études qui sont terminées, et qui devraient être déposées sous peu : une étude de l'APEL concernant la qualité de l'eau, et une autre de la Communauté métropolitaine de Québec sur l'aménagement du territoire.

Selon la carte du ministère, 60% du périmètre visé pour l'urbanisation était dans le bassin versant de la prise d'eau. Toutefois, cette donnée n'inclut pas le drainage urbain (fossés et autres modifications humaines). Une fois calculée, la proportion de l'eau qui va effectivement en direction de la prise d'eau sera moindre. La Ville de Québec est à étudier l'ampleur de ce drainage urbain.

La directrice de l'APEL, Mélanie Deslongchamps, s'attend à ce que la portion du boisé dont les eaux s'écoulent vers le bassin versant de la prise d'eau soit exclue du projet de modification du périmètre d'urbanisation.

Boisé Saint-Émile : une séance d'information pour la population



Boisé Saint-Émile : une séance d'information pour la population



Publié le 2 Février 2010
Publié le 9 Juin 2010

[Luc Fournier](#) 

Le conseil de quartier de Saint-Émile invite, mercredi le 10 février, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) afin de s'informer sur les enjeux d'un développement résidentiel dans le boisé de Saint-Émile, au nord du district. Les citoyens intéressés sont invités à y assister.

Sujets :

Communauté métropolitaine de Québec , Centre communautaire de Saint-Émile , Boisé de Saint-Émile , Bassin versant de la rivière Saint-Charles

Pierre Rioux, du conseil de quartier, est clair. Il ne s'agit pas d'une mobilisation partisane, mais d'un moyen de s'informer sur les possibles effets d'un développement sur le bassin versant de la rivière Saint-Charles. «Pour le moment, le conseil ne se positionne pas, pour ou contre, le développement résidentiel du boisé de Saint-Émile. On n'est pas rendu là.»

Ainsi, pour se faire une tête, le conseil de quartier a invité l'APEL. Du même coup, il invite les citoyens intéressés par ce dossier. «On se rend compte qu'on est consulté sur un sujet qu'on ne connaît pas, poursuit Pierre Rioux. On ne connaît pas tous les tenants et aboutissants du boisé de Saint-Émile et du bassin versant, surtout.»

Il sera trop tôt, toutefois, pour que de nouvelles études soient présentées. L'étude de la Communauté métropolitaine de Québec doit être rendue publique à la fin février, tandis que l'étude de l'APEL sera présentée le 15 février, en même temps que la nouvelle carte commandée par la Ville de Québec, faite par leur service d'arpentage.

Le volet «loisir» de cet enjeu ne sera pas débattu à cette occasion. «Le véritable enjeu, pour le moment, c'est le bassin versant.»

Il s'agit d'une bonne occasion, par le fait même, de connaître le conseil de quartier, au service des gens de Saint-Émile.

La séance d'information se tiendra à la salle 134 du Centre communautaire de Saint-Émile du 2200 de la Faune, le 10 février à 19h.

Publié le 05 mai 2010 à 09h37 | Mis à jour le 05 mai 2010 à 09h40

Le boisé St-Émile protégé en partie



Le boisé Saint-Émile photographié en début d'année

Photothèque Le Soleil



[Pierre-André Normandin](#)

Le Soleil

(Québec) Une partie du boisé Saint-Émile sera protégée par la Ville de Québec. Mince victoire pour les citoyens qui réclamaient la préservation du secteur puisque l'essentiel du terrain verra un quartier résidentiel pousser, confirme François Picard, responsable de l'aménagement du territoire de l'administration Labeaume.

Cet hiver, la Ville avait accepté de suspendre son projet d'ouvrir à la construction cinq immenses terrains pour étudier les conséquences de l'ajout de résidences sur la principale prise d'eau de Québec, sur la rivière Saint-Charles.

Une partie du boisé et une partie d'un terrain à Charlesbourg ont finalement été jugés à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau et seront retirés des zones constructibles, une mesure qui sera annoncée d'ici quelques semaines. Après tout, la Ville de Québec serait mal placée pour faire la leçon à ses voisins et limiter leur développement si elle laissait construire dans sa partie du bassin versant du lac Saint-Charles.

Le boisé avait fait l'objet d'une lutte citoyenne de la part des adeptes de vélo de montagne.

Annexe 3 :
États financiers

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 363</u>	<u>2 804</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	70	280
Apports reportés	<u>889</u>	<u>889</u>
	<u>959</u>	<u>1 169</u>
Actif net		
Non affecté	<u>404</u>	<u>1 635</u>
	<u>1 363</u>	<u>2 804</u>